Veuillez faire de ma lettre l'usage qu'il vous plaira et agréez, monsieur le Rédacteur, mes bien sincères salutations.

L. C.

P.-S.—N'est-il pas étrange que pendant des années le docteur D..., ait fait des cures pour en arriver à découvrir que les coliques *saturnines* peuvent être occasionnées par l'absorbtion des poussières de plomb.

Croix, 20 janv er.

Monsieur le Rédacteur,

Nous avons lu, ce matin, dans le *Journal de Roubaix*, un article dans lequel on dit que M. Sioen, industriel à Roubaix, a demandé l'autorisation d'établir une raffinerie de pétrole sur un terrain situé au territoire de Wasquehal, à front du chemin vicinal n° 8, de Croix, et qu'un arrêté préfectoral prescrit une enquête à ce sujet.

Les habitants de Croix ne seraient rien moins que satisfaits d'un pareil établissement. Aussi un vaste pétitionnement va-t-il s'organiser pour protester.

Cette raffinerie se trouverait précisément dans la direction des vents dominants qui soufflent dix à onze mois par an, sur l'agglomération de Croix.

Nous espérons que l'autorité supérieure n'autorisera pas l'établissement d'une industrie incommode au premier chef et qui serait le coup de grâce pour l'avenir de Croix, déjà trop bien partagé en fait d'insalubrités.

Ce n'est pas à cinq minutes de l'agglomération d'une commune de 12,000 habitants et principalement au sud-ouest qu'une raffinerie de pétrole peut trouver sa place.

Agréez, etc. *Un groupe d'habitants.*

UNION DES ACHATS

Economie, Epargne, Assurances gratuites sur la vie, contre les accidents, contre les maladies, contre l'incendie. Pensions de retraites garanties par l'Etat ou par des Mutualités. Constitution de dots aux enfants, assurances militaires, participation aux tirages financiers, etc.

Ce Bon détaché du journal est accepté en paiement comme espèces pour une valeur de

30 CENTIMES

et dans une proportion de 5 ou 10 °/o par toutes les maisons adhérentes à l'Union des Achats.

N. — *Il est valable pendant la journée du 22 Janvier, mais ne donne pas droit aux avantages réservés aux possesseurs de Bons de 0.50 cent., 1 fr. et de 5 fr., délivrés par l'Union des Achats avec une réduction de DIX POUR CENT.* (Voir les notices).

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du lundi 19 janvier

Tarif international de chemin de fer. — Arrêt. — La Cour confirme le jugement du tribunal de commerce de Tourcoing, en date du 11 février dernier, qui a décidé que, les avaries des balles de déchets n'étant pas à la charge de la compagnie du chemin de fer du Nord, c'est *La Mannheim* qui doit payer à MM. Belval et Debaerdemacker l'indemnité de 2 65 francs.

Voici les nouveaux considérants que, dans son arrêt, la première chambre ajoute à ceux des juges consulaires :

Les expéditeurs avaient la faculté de faire voyager les déchets en wagon fermé, comme l'indique l'article 27 du tarif. Ils ont expressément demandé, sur la lettre de voiture, l'emploi d'un wagon ouvert avec bâche. Les déchets de laine ont voyagé ainsi.

Avec ce dernier mode de transport, les expéditions n'avaient besoin que d'un seul wagon ouvert, au lieu de deux wagons fermés, pour la même quantité de marchandise transportée. Leurs frais d'expédition se trouvaient donc notablement diminués.

Mais la conséquence était en même temps de les obliger à payer la location de la bâche fournie par la Compagnie. Elle était aussi de modifier les règles relatives à la responsabilité des avaries de route.

La Compagnie qui, conformément à la réquisition de la lettre de voiture, fournit un wagon découvert et loue une bâche avec laquelle les expéditeurs veulent couvrir leur marchandise, n'a pas à se mêler du bâchage incombant à ces expéditeurs et à eux seuls. Par suite, elle n'est plus responsable des avaries causées par un bâchage défectueux.

Dans l'espèce, il est démontré par l'expertise que, si les déchets sont arrivés mouillés en gare de Tourcoing, leurs avaries sont imputables à la défectuosité du bâchage.

Clause pénale. — M. Jules Spender, qui fut au service de M. Charles Bixner, commissionnaire-expéditeur à Tourcoing, aurait pris l'engagement, dans le cas où il viendrait à quitter ce dernier, de ne se place chez aucun de ses concurrents de Tourcoing, Roubaix et Mouscron, avant un certain délai. Il se serait obligé, s'il manquait à cette prohibition, à payer une clause pénale de 2,000 francs.

Prétendant qu'il a enfreint ses engagements, M. Bixner l'a fait assigner devant le tribunal de commerce de Tourcoing, en paiement de cette somme. Le tribunal a débouté le demandeur de son action.

Celui-ci appelle. L'affaire est soumise à la première chambre. Elle a été plaidée par Me Devimeux pour l'appelant et par Me Mascaux pour M. Spender.

Les premiers juges se sont basés sur ce que M. Bixner aurait, de sa propre volonté et sans motif légitime, résilié lui même le contrat de louage d'industrie qu'unissait les plaideurs. C'est un premier point sur lequel s'engage, en fait, la discussion.

Mais Me Mascaux, pour obtenir le maintien du jugement, s'attache surtout à un autre ordre d'idées, celui de savoir si M. Spender a réellement enfreint, en agissant comme il l'a fait, la clause pénale prévue pour une hypothèse qui doit être strictement interprétée.

M. Spender aurait créé un engagement en faisant à Halluin et Menin, puis se serait entendu avec M. Samyn-Permandt, commissionnaire-expéditeur, à Tourcoing et Monscron. Le débat roule donc encore sur la nature et la portée de ses conventions et de ses rapports avec ce dernier.

Arrêt. — La première chambre civile, réformant le jugement du tribunal de commerce de Tourcoing, condamne M. Spender à payer à M. Bixner, le montant de la clause pénale, c'est-à-dire 2.000 francs.

L'arrêt déclare que l'intimé a encouru l'application de cette clause pénale, en dirigeant une succursale de la maison Samyn-Permandt à Halluin et Menin, avant l'expiration du délai pendant lequel il lui était interdit d'entrer au service d'un concurrent de son ancien patron.

Prud'hommes. — M. Rémy Flament est inculpé d'avoir, dans un cabaret, insulté M. Auguste Hennebelle et craché au visage de ce dernier, vice-président du conseil des prud'hommes d'Armentières.

Le prévenu, prud'homme lui même, reprochait à son collègue d'avoir voté pour un président patron, contrairement à sa promesse.

Le tribunal de Lille a condamné M. Flament à deux mois de prison. Celui-ci appelle. Me Boissonnet le défend.

La chambre des appels correctionnels confirme le jugement.

NORD

Révocation du maire d'Hazebrouck. — M. Degroote vient d'être suspendu de ses fonctions de maire, par arrêté du Préfet du Nord.

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure
Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE
COUPE ET FAÇON GARANTIES
49 53—498

BELGIQUE

Courtrai. — *Trois enfants morts de froid.* — Trois enfants, que leurs parents forçaient à mendier, ont été trouvés morts de froid, près de Courtrai.

Ils retournaient chez eux, avec le butin de la journée — quelques sous — lorsqu'ils firent la rencontre d'un individu qui les leur enleva.

Les enfants n'osèrent plus rentrer chez leurs parents et passèrent la nuit dehors. Le lendemain, on a trouvé leurs corps gelés.

Cette navrante histoire a produit une vive émotion dans le pays.

Péruwelz. — A partir du 8 février, jusqu'au 12 avril, un cours public et gratuit de maréchalerie sera donné, tous les dimanches, par M. Contamine, médecin-vétérinaire du Gouvernement.

Le programme de ce cours est des plus intéressants pour tous ceux qu'intéresse la ferrure du cheval.

On nous écrit de Bruxelles le 20 :

« *A la Chambre. — L'emploi du flamand à la Cour d'appel de Bruxelles.* — M. Coremans a développé aujourd'hui, son projet sur l'application de la loi relative à l'emploi du flamand devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'orateur dit que M. Rogier a voulu franciser la Belgique en éliminant l'élément germanique de l'armée et de l'administration. (Violentes interruptions à gauche).

M. Scoumanne. — Coupez cette phrase avec vos ciseaux.

M. Lejeune regrette la manière dont M. Coremans a justifié son projet. (Applaudissements à gauche.) Il croit que son projet répond mieux au but même de M. Coremans.

M. Bara dit que M. Coremans a insulté les wallons et M. Rogier ; donc, même sans connaître le projet, la gauche votera contre la prise en consideration.

M. Coremans. — C'est mon projet et non mes paroles qu'il faut apprécier et sur quoi il faut voter.

M. Bara. — Les Wallons sont déjà écartés de tous les emplois. (Protestation des ministres.)

La prise en considération est votée par 66 voix contre 35 et 4 abstentions, celles de MM. Buls, Graux, Janson et Cassse.

La presse provocatrice. — Débauche générale d'invectives aujourd'hui dans la presse libérale à propos du rappel des classes.

Les journaux jadis « doctrinaires » font chorus avec les journaux socialistes et excitent les passions de la voyoucratie bruxelloise. Partout des titres flamboyants, des assertions mensongères, des appels à la révolte !

— *Un confrère décoré.* — M. Charneux, rédacteur de l'*Ami de l'Ordre*, de Namur, vient de recevoir la croix de commandeur avec plaque de l'Ordre de St-Grégoire-le-Grand.

LA MANIFESTATION DE MARDI

A BRUXELLES

Bruxelles, 20 janvier. — Toute la garnison de Bruxelles a été consignée ; à partir de 4 heures, des postes volants de police ont été installés par le bourgmestre dans différents lieux situés sur le parcours de la manifestation.

Des agents de police escorteront les manifestants et aideront les commissaires du cortège à faire la police.

Un millier de personnes stationnent aux abords de la Chambre, où tout est calme.

La police et les pompiers communaux interceptent la circulation dans les rues qui conduisent à la Chambre.

La formation du cortège

A 4 heures et demie, la place de Brouckeve, devant l'Hôtel Continental, local de l'Association libérale, présente un aspect des plus animés.

De nombreux groupes, précédés de drapeaux et de cartels, portant le mot *révision*, se massent sur la place.

Les étudiants en grand nombre, et les ouvriers, prennent part à la manifestation.

Les étudiants sont précédés d'un corps de milice.

Le défilé

Bruxelles, 20 janvier. — Le cortège, précédé d'un peloton d'agents de police, s'est mis en marche à cinq heures. On évalue le nombre des manifestants à 3 ou 4,000. Les ouvriers étaient en nombre égal.

Les manifestants se sont arrêtés devant la colonne du Congrès où une palme a été déposée ; sur les rubans se trouvait inscrit : *Manifestation révisionniste et constitutionnelle.*

En passant devant tous les ministères des cris de : Vive la révision ! étaient poussés ; les musiques jouaient des airs patriotiques et la *Brabançonne*. Aucun incident sur le parcours du cortège.

A l'Hôtel-de-Ville

Les manifestants sont arrivés à l'Hôtel-de-ville à 6 heures 1/4. Le Comité de l'Association libérale y est entré pour remettre son manifeste. Une foule nombreuse était massée sur tout le parcours de la manifestation ; l'ordre a été parfait.

Bruxelles, 20 janvier. — La délégation a été reçue à l'Hotel-de-Ville par 16 députés libéraux de Bruxelles et de province. Le président du comité de l'Association libérale, s'adressant aux représentants, rappelle le vote unanime de la Chambre, sur la prise en considération de la révision.

L'Association libérale a estimé qu'il convenait de demander aux membres du Parlement d'achever leur œuvre.

Le président parle du refus du président de la Chambre de recevoir la requête, et de l'injustice du corps électoral. Le gouvernement, dit-il, a été pris d'affolement.

L'orateur demande aux représentants d'appuyer la proposition de revision constitutionnelle.

« La bourgeoisie, dit-il, méprisant toutes les provocations, et déjouant tous les calculs qui tendent à étouffer la grande cause de la révision, a manifesté pacifiquement aujourd'hui sa volonté de voir accorder le droit de suffrage à tous les citoyens belges qui en sont dignes.

» Malgré les injures qui lui ont été adressées, la Bourgeoisie n'a pas fait aucun cri contre ses adversaires politiques. Nous faisons appel à tous les hommes de cœur, et nous leur demandons de voter la revision. »

Le président du Comité libéral a remis ensuite la pétition à M. Buls, bourgmestre de Bruxelles. Cette pétition, adressée aux membres de la Chambre, est un long plaidoyer en faveur de la revision.

Elle parle des iniquités du système électoral, et des manifestations qui ont été faites en faveur de la revision. Elle est conçue en des termes très-modérés.

M. Buls prend ensuite la parole et déclare qu'il déposera la pétition sur le bureau de la Chambre en demandant que l'acceptation de la révision soit discutée immédiatement. L'orateur ajoute :

« C'est en continuant dans cette voie légale que nous parviendrons à écarter tous les obstacles d'accord avec tous les libéraux et tous les citoyens.

» Si nous ne sommes pas tous d'accord sur la formule nous sommes d'accord sur le principe. Un grand pas en avant est déjà fait ; il faut que le corps électoral reçoive une extension beaucoup plus grande en proportion avec son degré intellectuel. »

M. Janson, représentant de Bruxelles, fait un appel énergique en faveur d'une propagande active et incessante.

Les délégués se sont retirés ensuite en poussant les cris de : Vive la révision !

A la Chambre

Bruxelles, 20 janvier. — Les représentants et sénateurs de la Gauche, réunis dans la matinée, sont d'accord sur la nécessité de reviser la Constitution et d'étendre le droit de suffrage, mais ils n'ont pris aucune résolution quant à la nouvelle formule électorale à adopter.

Bruxelles, 20 janvier, 5 heures. — M. Janson vient d'interpeller le Cabinet, sur les mesures militaires prises par le gouvernement.

M. Bernaert, président du conseil, répond que ces mesures ont été prises à la suite de meetings et d'articles de journaux, considérés par lui, comme compromettant la sûreté de l'ordre public, notamment la déclaration de M. Demeur à l'Association libérale, que la revision entrerait au parlement, par la porte ou par la fenêtre.

M. Janson riposte que la réponse du ministre était une défaite, et que rien ne motivait une mesure, aussi grave, que le rappel de deux classes de la milice.

LE FROID

A PARIS

Paris, 20 janvier. — Sur la demande du syndicat de la presse parisienne, le ministre des travaux publics a décidé que toute la partie disponible du palais de l'Industrie serait affectée à l'installation de lits ; d'autres immeubles relevant du service des bâtiments civils seront mis également en état de servir de refuges de nuit.

Depuis les recrudescences du froid, les 2231 lits des hôpitaux, les 9171 lits et les 250 brancards supplémentaires des hospices sont tous occupés. Jamais, ni au moment de l'influenza, ni même lors du choléra de 1884, on n'avait vu une telle affluence dans les hôpitaux. A Lariboisière, on doit installer d'urgence 112 lits dans les combles.

Les asiles de nuit sont également bondés. On doit transformer en un immense dortoir de 1500 couchettes la grande galerie du Palais des Arts libéraux ; on installe 700 lits dans deux postes casernes qui servaient d'hôpitaux provisoires. Enfin, des braseros chargés de coke brûlent nuit et jour dans les grands carrefours et sur les boulevards extérieurs. Ces chauffoirs en plein air semblent très appréciés des passants.

DANS LES DEPARTEMENTS

Lyon, 20 janvier — Le thermomètre marque ce matin — 9 degrés. La température semble avoir des tendances à se radoucir un peu. Il neige.

La municipalité a autorisé la fermeture provisoire du Grand-Théâtre, par suite de l'insuffisance du chauffage.

Nîmes, 20 janvier. — Le Rhône est entièrement gelé dans sa partie principale réunissant les deux branches. On a fait sauter la glace devant les piles des ponts au moyen des cartouches de dynamite.

Quatre soldats pontonniers ont traversé le fleuve en face du château des Issarts.

Depuis huit jours, le théâtre fait relâche.

Le thermomètre, la nuit, atteint 13°, et le jour, 10° au-dessous de 0.

Hier soir, vers cinq heures, un nommé Carret, âgé de 63 ans, a été trouvé mort de froid sur la route de Montpellier à la Grand'Combe.

Un mineur de 45 ans, nommé Cussac, qui brisait les glaces aux mines de la compagnie est tombé roide mort, saisi par le froid ; il laisse une veuve et quatre enfants en bas âge.

Toulouse, 20 janvier. — Le froid est moins terrible ; le thermomètre a marqué 10 degrés.

Le Conseil municipal a autorisé le maire à affecter aux ouvriers sans travail 20,000 francs prévus au budget pour la célébration de la fête nationale

Bordeaux, 20 janvier. — Il fait toujours très froid et nous avons eu 9° cette nuit. La situation de la rade ne s'est pas améliorée. Quatre vapeurs ont encore pu monter hier, mais en courant de sérieux dangers. La navigation est maintenant tout à fait arrêtée.

Montceaux-les-Mines, 20 janvier. — Le port qui avait été jusqu'à présent libre, est obstrué par d'énormes banquises. On réquisitionne tous les pics disponibles pour le dégager.

De plus, par suite des difficultés de traction, les puits sont encombrés et l'on est obligé de ralentir le travail.

Etang-de-Berre. — L'Etang-de-Berre est gelé. Ce qu'on n'avait pas vu depuis 1827. Une quantité de filets sont détruits. Les récoltes de poissons sont perdues pour deux ans. La misère s'annonce profonde pour les pêcheurs de la côte.

Dijon, 20 janvier. — A Saint-sous Thil, canton de Precy (Côte-d'Or), la femme Triboulet, âgée de soixante ans, a été trouvée morte de froid.

Besançon, 20 janvier. — La température s'est un peu relevée ; le ciel n'est plus aussi clair ; le thermomètre marque encore — 11 degrés.

Marseille, 20 janvier. — A deux heures trois quarts, la compagnie transatlantique est toujours sans nouvelles du paquebot *Ville-de-Brest*.

Reims, 20 janvier. — Trois soldats sont tombés pendant la revue trimestrielle passée à la caserne. De nombreux malheureux ont été trouvés morts de froid.

A L'ÉTRANGER

Tous les lacs de Suisse sont gelés.

De tous les points de la Suisse, on signale une recrudescence du froid. Ce matin, le thermomètre marque 18° à Berne, hier il y a eu 30° à Davos et 22° à Verrières.

On est inquiet dans les montagnes, quant aux suites d'un pareil hiver ; la fonte des neiges causera des accidents. Deux avalanches sont déjà signalées. La dernière a roulé près de Silsenen, au bas de la montagne : un chalet a été écrasé, un jeune homme de dix-huit ans a été tué et huit vaches ont péri.

Hier, à Genève, des milliers de personnes se sont risquées sur le lac, où elles se sont établies pour boire et pour manger. Un accident est arrivé. Trois personnes dont une étudiante russe, se sont aventurées trop loin ; la glace a cédé, et elles se sont noyées.

Le froid continue à être très intense dans toute l'Autriche. Les communications postales avec Presbourg et Brnck (frontière hongroise), ainsi que sur la ligne du Sud, ne sont assurées que grâce à un service de traîneaux ; et à Prechoug, où il y a 45° de combustible manque. On signale plusieurs cas de congélation.

On mande de Hambourg que les glaces charriées par l'Elbe constituent un sérieux danger pour la navigation. Une vingtaine de steamers sont entraînés par ces masses flottantes vers les bancs de sable. La perte de plusieurs de ces navires est à craindre.

Il fait un froid très vif dans tout le Danemark. Les communications par mer entre Seeland, Fionie et le Jutland restent libres. Toutefois, le Sund est plein de glaces. A Copenhague, dans le port, les bassins étant pris, on est obligé de briser la glace. Plusieurs vapeurs ont cependant pu entrer dans le port.

La circulation sur les chemins de fer est rendue très difficile par suite de ruptures de rails causées par le froid.

En Espagne, l'Ebre est gelé à Saragosse. La glace a une épaisseur de cinquante centimètres. Le fleuve peut être traversé à pied en divers endroits.

Le Sud-Express est arrivé à Madrid avec dix heures de retard par suite de la neige.

Bruxelles, 20 janvier. — Une véritable tempête de neige s'abat sur Bruxelles depuis une heure de l'après-midi.

DERNIÈRES NOUVELLES

Saumur, 20 janvier. — Un homme est tombé mort de congestion causée par le froid.

Foix, 20 janvier. — Un ouragan subit a couvert Foix et les environs d'une épaisse couche de neige qui a atteint plus de quarante centimètres. L'ariège est presque entièrement gelé.

Nantes, 20 janvier. — Tous les efforts sont impuissants pour dégager le port, les glaces brisées pendant le jour se reforment pendant la nuit. La navigation est interrompue.

Bordeaux, 20 janvier. — Les habitants des îles Vertes, du Nord, de Cazeau, sont bloqués par les neiges et commencent à manquer de vivres.

Alger, 20 janvier. — Les courriers ne fonctionnent plus ; plusieurs villages sont bloqués par la neige qui, dans certains endroits, atteint plus d'un mètre d'épaisseur. Les ravitaillements sont devenus difficiles.

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX.* — Déclarations de naissances du 20 janvier. — Bernard Rueman, rue de Monsvaux, cour Petit. — Jeanne Delplanque, rue des Longues-Haies, cour Derrumaux, 11. — Emile Devoet, rue de Mons, cour Delplanque, 6. — Léonie Degoffroy, rue de Lannoy, 220. — Jeanne Joly, rue des Arts, caserne de gendarmerie. — Gabrielle Feys, rue du Fontenoy, cour Allaert, 41. — Jean Kruss, rue de Parache, cour Lampe, 9. — Jean Coppens, rue Chanzy, 33. — Léocadie Theromeus, rue de Lille, impasse des Arts, cour Sharpereul, 4. — Fernande Carron, rue de Lannoy, 123. — Léon Seole, rue de la Guinguette, 0. — Marie Bleckery, rue du Tilleul, cour Vanerasenr, 4. — Madeleine Godart, rue d'Alma, 173. — *Mariage.* — Pierre Masser, 31 ans, menuisier, rue du Sablon, 34, et Adèle Delnatte, 29 ans, rue Saint-Antoine, 74. — *Déclarations de décès du 20 janvier.* — Edouard Duvildrack, 4 ans, rue de l'Epeule, 68. — François Hespel, 45 ans, rue de Leuze. — Henriette Lepers, 61 ans, rue du Collège, 66. — Jean Stam, 24 jours, rue d'Alger, 18. — Germaine Verburgt, 4 ans, rue Richard de Lannoy, 20. — Rosalie Sauvage, 70 ans, rue Charles Quint, 10. — Alphonsine Dutilleul, 1 an, boulevard de Calmbrai, sentier du Crédit, 8. — Emile Barbotin, 60 ans, architecte, rue Lakermann, 98. — Céline Stam, 1 an, Hôtel-Dieu. — Enocq, présenté sans vie, rue Vauban, maison Séjeul. — Céline Lemaire, 9 mois, rue Turgot, 21. — Félicie Verdonck, 1 an, rue des Arts, 235. — Philomène Catteloin, 40 ans, rue d'Alger, maison Collet.

ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 20 janvier.* — Alexandre Wattelle, rue de l'Amidonnerie. — Clémence Pollet, rue du Moulin-Fagot. — Marie Fauquenoy, rue St-Rech. — Blanche Salosse, rue de Gand. — *Déclarations décès du 20 janvier.* — Clémence Balsenne, 2 ans, rue du Petits-Villas. — Zoé Brunel, 70 ans, sans profession, rue du Collège. — Marine Delberghe, 70 ans 3 mois, sans profession, Pont-de-Neuville. — Caroline Hipp, 51 ans, sans profession, rue d'Hallain. — Marie Fauquet, 34 ans, sans profession, rue Nationale. — Amand Debuigne, 9 mois, rue Quietem.

MOUSCRON. — *Déclarations de naissances du 3 au 11 janvier.* — Frédéric Demeyer, Petit-Pont. — Hermanna Parmentier, Bois-Fleuri. — Jules Huys, Compas. — Théophile Bochez, rue du Dragon. — Alfred Dessoutre, rue du Dragon. — Jeanne Delebelle, rue du Dragon. — Charles Mercier, rue de l'Hospice. — Léon Muys, Haut-Judas. — Marie Legrand, Petit-Pont. — Léontine Lefebvre. — Isabelle Sex, rue Saint-Pierre. — Léon Vandendriessche, Petit-Seuil. — Zoé Boty, Tuquet. — Blanche Christiaens, Bois-de-Chêne. — *Mariages* — Oscar Samyn, 22 ans, employé de commerce, et Victorine Wauthers, 24 ans, couturière. — Jean Baptiste Castel, 33 ans, maçon et Céline Geraumont, 29 ans, ménagère. — Augustin D'Hulst, 54 ans, journalier, et Catherine Poliet, 41 ans, ménagère. — Jean-Baptiste Plankaert, 60 ans, matelassier, et Sophie Steelens, 56 ans, rentière. — Charles Deyffer, 26 ans tisserand, et Eliza Vandenbogaerde, 20 ans, dévideuse. — Arthur Delespaux, 23 ans, voiturier, et Marie Wagnon, 20 ans. — Camille Dewulter, 18 ans, peigneur en laine, et Marie Vandeputte, 18 ans, ménagère. — Jules Honoré 31 ans, boucher, et Elise Stelandre, 23 ans. — Jean Dekoster, contre-maître, et Sidonie Heule 25 ans, couturière. — Pierre Delangez, 43 ans, cordonnier, et Sophie Algoet, 33 ans, journalière. — *Déclarations de décès du 11 au 10 janvier.* — Martial Pieters, 82 ans, rue de Tourcoing. — Castelle, présenté sans vie. — Virginie Bonenfant, 60 ans, Haut-Judas. — Bernardine Nutte, 87 ans, rue du Château. — Marie Desmet, 61 ans, rue Saint-Pierre. — Nathalie Catteau, 53 ans, rue de Courtrai. — Alphonse Dewinter, 26 ans, rue du Château. — Marie Mortier, 4 mois, Mont-à-Leux. — Martial Hollebecq, 61 ans, rue de Menin. — Aimé Tordeur, 2 ans, Haut Judas. — Léopold Deroose 4 ans, Bas-Voisinage. — Jean-Baptiste Barbe, 52 ans, rue du Château. — François Dewaeghe, 68 ans, rue du Château. — Odile Vanneste, 1 mois, Tuquet. — Ernest Blomme, 10 ans, Bas-Voisinage. — Emile Barbieux, 22 jours, Bas-Voisinage. — Charlotte Dubreux, 69 ans, rue du Château. — Antoine Knockaert, 2 ans, Compas. — Rosalie Vanlachere, 86 ans, rue du Château. — Edouard Vandecapelle, 75 ans, rue du Château.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BURIDAN DELESCLUSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Edouard BURIDANT, épicier-rôtisseur, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1891, dans sa 47e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la Messe de Requiem, qui sera célébrée le mercredi 21 courant, à 8 heures, en l'église du Très-Saint Rédempteur à Roubaix. — Les réunions à la maison mortuaire, rue de Lenze, 48.

Les amis et connaissances de la famille BARBOTIN-ÉTIENNÉ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Emile Jean-Baptiste-Philogone BARBOTIN, architecte, décédé à Roubaix le 19 janvier 1891 dans sa soixante-cinquième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 22 courant, à 8 heures, aux Virgles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 22 dudit mois, 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les réunions à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 98.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 21 janvier 1891, à 9 heures pour le repos de l'âme de Dame Céline CATTEAU, veuve en premières noces de M. Désiré DEGEAGER, épouse de M. Jean VANACKERE, décédée subitement à Roubaix, le 16 décembre 1890, dans sa 42e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 22 janvier 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Hortense-Jeanne-Léoni-Josephine VINCHON épouse de M. Richard DESROUSSEAUX, décédée à Roubaix, le 15 décembre 1890, dans sa 23e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

Le drame de Ville-d'Avray

C'est aujourd'hui mercredi, que vient, devant la cour d'assises de Seine-et-Oise, l'affaire Wladimiroff.

On n'a pas oublié ce drame de Ville-d'Avray, où un jeune russe, Wladimiroff, assassinait sa fiancée, Mme Dida, qui l'avait éconduit, parce qu'elle était âgée d'une douzaine d'années de plus que lui.

Avant le crime

Mme Dida, veuve et mère de deux enfants, avait promis sa main à Wladimiroff, mais, éclairée par son père, elle avait reconnu bientôt que ce mariage était impossible. Cependant, connaissant le caractère violent de Wladimiroff, elle avait résolu, pour l'amener peu à peu à l'idée de la rupture, de lui parler tout d'abord d'un ajournement. Elle eut plusieurs entrevues du 24 au 27 septembre avec Wladimiroff, lui toujours celui-ci parlait de se suicider.

Le crime

Le 29, avant 10 h., Mme Dida, craignant que Wladimiroff ne mît sa menace à exécution, se rendit, toujours accompagnée de Clary, sa femme de chambre, rue St-Philippe-du Roule, où habitait Wladimiroff, et envoya sa femme de chambre prévenir qu'elle était là. Il descendit et monta immédiatement dans la voiture en congédiant Clary. Il emmena de force Mme Dida d'abord à la gare St-Lazare, puis à Ville-d'Avray, sous la pression de cette menace : « Si vous ne m'accompagnez pas, je me tuerai ! »

Ils descendirent au restaurant Cabassud et déjeunèrent dans le jardin, sous un bosquet. Pendant le repas, et plusieurs en personnes ont été témoins, ils se querellèrent et l'on vit Mme Dida arracher de son doigt la bague de fiançailles que lui avait donnée Wladimiroff et la jeter sur le chemin.

A un certain moment, la jeune femme saisit le revolver de son compagnon, avec l'intention évidente de le désarmer, elle tira même une balle contre un arbre, mais Wladimiroff se jeta sur elle et lui reprit son arme.

Après le repas, ils descendirent au bord du lac de Ville-d'Avray, à quelques pas du restaurant. Des pêcheurs, près desquels ils s'arrêtèrent, remarquèrent l'air troublé de leur physionomie.

Mme Dida s'assit sur le gazon, les pieds au-dessus de l'eau et s'agitait de telle sorte que l'un des pêcheurs craignit qu'elle ne tombât dans le lac.

Wladimiroff allait et venait près d'elle ; tout à coup, il la quitta, rentra à l'hôtel et demanda une chambre. Il revint ensuite chercher la jeune femme qui résista d'abord.

« Laissez moi donc tranquille, dit-elle assez haut pour qu'on pût l'entendre ; je me repose, je suis bien ici! »

Cependant, à force d'insister, peut-être pour échapper à la curiosité des témoins de cette scène, Mme Dida consentit à suivre Wladimiroff.

Un quart d'heure se passa, au bout duquel on entendit successivement quatre coups de revolver. Le crime était accompli.

Les antécédents de l'inculpé

Pierre Wladimiroff, d'origine russe, mais né en France n'était toujours fait remarquer par son caractère violent, indiscipliné.

Un de ses camarades de tours le dépeint ainsi : De Wladimiroff était très vif, il ne parlait que de sa fortune, de son rom et des siens ; il disait, je crois, toutes ces choses pour obtenir la confiance de son maître et de ses camarades. Il était très passionné pour les femmes et pour le jeu et, de plus, pédant, vantard, roublard, menteur, même pour les choses les plus insignifiantes.

Le côté dominant de son caractère semble être la vanité.

Soixante témoins se sont entendus dans cette affaire. Dans ce nombre, il y a vingt témoins à décharge.

La mère de l'accusé s'est longuement entretenue hier avec l'avocat de son fils, Me Demange.

UNE LETTRE D'EYRAUD A SA FILLE

De la Roquette, où il est enfermé, Eyraud a envoyé à sa fille deux lettres, l'une à l'occasion de Noël, l'autre à l'occasion du nouvel an. Dans la première, il remercie sa fille de la lettre que celle-ci lui a écrite. Il l'exhorte à avoir du courage. Il dit :

« Ta mort ne me fait point peur, au contraire : c'est le seul remède à tous mes maux, ainsi qu'aux vôtres. Après moi, le calme se fera. Ou m'oubliera, quoique je sois certain que je vivrai toujours dans vos cœurs que pourtant j'ai tant fait souffrir. »

Plus loin, il revient à cette idée :

« Aussi, croyez-moi : armez-vous de courage. Il faut s'attendre au châtiment le plus sévère. Pour moi, je l'accepterai avec joie, si vous n'étiez par là pleines de honte et de désespoir.

» Je prie afin que votre sort soit digne de vos âmes. Mon seul chagrin, ma seule peine est de ne plus être à vos côtés pour vous aider et vous défendre contre la lutte de la vie. Ah ! pauvres âmes, que je souffre en pensant à tout cela.

»Aussi c'est à genoux que je remercie ces amis généreux qui ne vous oublient pas. Ces consolations morales et physiques que vous recevez ne vous ceux qui vous connaissent sont la récompense de toutes vos vertus.

Moi qui connais vos âmes si chastes, votre droiture, qui sais combien vous êtes méritantes, je supplie la divine Providence qu'elle ne vous oublie pas. Ah ! croyez-moi. Je ne puis croire que vous restiez sans récompense Il n'est pas possible qu'après avoir tant souffert il ne vous arrive pas un satisfaction.

» De même que je crois que Dieu pardonne toutes ses fautes, de même on y reçoit la récompense de toutes ses bonnes actions. Aussi, courage, chères amies. Ayez confiance. Le bien que vous me faites en me pardonnant vous sera rendu j'en ai la ferme conviction. »

A la fin de cette première lettre, il remercie sa fille de lui avoir envoyé son portrait : « Je l'ai sur moi ! » dit-il. Il conclut ainsi :

« Oh ! oui, ma Reine, donne-moi des détails sur votre vie. La mienne est celle du recueillement et du repentir pour vous tous que j'aime. Je ne me plains pas. Tout le monde a beaucoup d'égards pour moi. Je dirai même que je suis étonné que l'on soit aussi bienveillant pour un lâche.

» Adieu, ma Reine, merci de ton grand cœur. Crois-moi, tu seras récompensée de ce que tu fais pour ton père.

« M. EYRAUD. »

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

21 JANVIER 1760

WANDEWASH

C'est le nom d'une localité située dans l'Hindoustan, entre Pondichéry au sud, d'Ascot au Nord ; là fut livrée, au jour que nous rappelons, la bataille de laquelle dans la prépondérance définitive des Anglais dans l'Inde. Lally Tollendal était alors commandant en chef et commissaire du Roi pour toutes les possessions françaises de l'extrême Orient ; il était arrivé à Pondichéry en avril 1758 avec 3,000 hommes et une escadre nombreuse après une traversée qui, retardée par des relâches et des erreurs de route, avait duré un an, à quelques jours près. Lally avait fait la guerre en Europe avec distinction, mais il était raide, arrogant, plein de confiance en lui-même et de défiance envers les représentants et fonctionnaires de la Compagnie des Indes, qu'il supposait ineptes, infidèles et négligents, et à la tête desquels était Duval de Leyrit, gouverneur de Pondichéry ; de plus, il n'avait aucune expérience des hommes et des choses du pays.

Le résultat de ces dispositions fut qu'en peu de temps il s'aliéna non seulement le gouverneur de Pondichéry et ses collègues les membres du Conseil de la Compagnie, mais la population indigène elle-même qui, soumise par lui à une levée en masse sans aucun soupçon ou souci des préjugés de caste qui dominent la société hindoue, lui fut bientôt aussi hostile qu'elle avait été sympathique à Dupleix.

Grâce au nombre et à la qualité des troupes qu'il avait amenées, il obtint d'abord quelques succès contre les Anglais, et alla même mettre le siège devant Madras, qui est au nord de Pondichéry. Mais le trésor était à sec, les arsenaux et les magasins aussi, le Conseil de la Compagnie répondait à toutes ses réquisitions en alléguant l'impossibilité de lever de nouveaux impôts ou de réunir des approvisionnements ; les indigènes faisaient le vide devant lui par crainte du pillage, et il arriva que dans un pays où Dupleix avait glorieusement soutenu la lutte pendant plusieurs années sans recevoir ni hommes ni subsides de la mère-patrie, Lally se vit menacé de la famine malgré l'argent qu'il en avait apporté et celui qu'il en recevait encore de temps à autre ; après trois mois de tranchée ou de blocus, le siège de Madras dut être levé.

Ce fut pire encore en 1759. l'indiscipline se mit dans l'armée, les troupes de la compagnie, dont la solde n'avait pas été payée depuis dix mois, se mutinèrent le 17 octobre, sortirent du camp de Wandewash et se dirigèrent vers Madras, menaçant de passer à l'ennemi